

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Boralex divulgue ses résultats du troisième trimestre 2018

Les récentes acquisitions permettent à la Société de renforcer sa position comme exploitant de sites éoliens de premier plan

Montréal, le 9 novembre 2018 – Pour les neuf premiers mois de 2018, Boralex inc. (« Boralex » ou la « Société ») (TSX : BLX) a enregistré un BAIIA(A) de 200 M\$ (233 M\$)¹, contre 183 M\$ (215 M\$) pour la période comparable de 2017, soit une hausse de 9 % (8 %). Pour la période de trois mois close le 30 septembre 2018, le BAIIA(A) est similaire à celui du trimestre correspondant de 2017, soit de 39 M\$ (51 M\$ en 2018 et 50 M\$ en 2017). La contribution des sites acquis et mis en service au cours des douze derniers mois ainsi que la bonne performance des sites éoliens canadiens ont compensé l'effet des conditions climatiques moins favorables du côté des sites éoliens en France, des centrales hydroélectriques canadiennes et américaines, ainsi qu'une hausse des frais de développement.

« Toute l'équipe de Boralex demeure à pied d'œuvre pour poursuivre sur la voie de la croissance tout en intégrant les plus récentes acquisitions et en maximisant les synergies dans la gestion quotidienne des opérations », a remarqué le président et chef de la direction de Boralex, Patrick Lemaire.

« Nous gardons le cap sur notre stratégie qui permettra de réaliser des économies d'échelle substantielles dans le futur. Nous avons d'ailleurs récemment complété avec succès l'acquisition des participations d'Invenergy² dans cinq sites éoliens au Canada ainsi que celle des sites de Kallista³ en France. En plus de ces acquisitions qui ont ajouté près de 25 % à notre puissance installée par rapport au début de l'année, nous venons de mettre en service selon l'échéancier prévu le site éolien Inter Deux Bos d'une capacité de 33 MW en France. Par ailleurs, nous comptons mettre en service six nouveaux sites, au Canada et en France, pour un total de 97 MW d'ici la fin de l'année. Nous sommes fiers de ces réalisations qui ne manqueront pas de consolider notre positionnement comme exploitant de premier plan, tant au Canada qu'en France. »

M. Lemaire en a profité pour rappeler que Boralex jouit d'une excellente position dans le secteur éolien citant, à titre d'exemple, le dernier appel d'offres en France où l'entreprise a obtenu la plus grande part de la puissance attribuée pour la production d'énergie éolienne terrestre. « Nous avons tout ce qu'il faut pour tirer parti des possibilités de croissance qui s'offrent à nous dans le contexte d'un marché qui s'annonce de plus en plus compétitif », a-t-il renchéri.

¹ Les chiffres entre parenthèses indiquent les résultats selon le Combiné, par rapport à ceux obtenus selon IFRS. Pour le Combiné, voir « Autres Mesures non conformes aux IFRS » ci-après.

² Invenergy Renewables LLC.

³ Acquisition des entités Kallista Energy Investment SAS and KE Production SAS.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS	Périodes de trois mois closes le 30 septembre			
	2018	2017	2018	2017
	IFRS		Combiné ⁽¹⁾	
(en millions de dollars, sauf indication contraire)				
Production (GWh) ⁽²⁾	548	605	679	706
Produits de la vente d'énergie	79	74	93	85
BAIIA(A) ⁽³⁾	39	39	51	50
Marge du BAIIA(A) (%)	49	53	55	59
Résultat net	(40)	(26)	(40)	(26)
Résultat net attribuable aux actionnaires	(34)	(17)	(34)	(17)
Par action (de base et dilué)	(0,43) \$	(0,23) \$	(0,43) \$	(0,23) \$
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	17	36	10	32
Marge brute d'autofinancement ⁽⁴⁾	23	24	15	17

(1) Ces chiffres sont ajustés en Combiné et cette mesure n'est pas conforme aux IFRS. Se référer à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS* dans le rapport intermédiaire 3 disponible sur les sites web de Boralex (boralex.com) et de SEDAR (sedar.com).

(2) La production (GWh) en incluant la limitation de puissance de 42 GWh au site Niagara Region Wind Farm pour laquelle Boralex a été compensée aurait été de 590 GWh pour la période de trois mois close le 30 septembre 2018 (721 GWh au Combiné).

(3) Le BAIIA(A) représente le bénéfice avant impôts, intérêts et amortissement, ajustés pour inclure d'autres éléments. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS* dans le rapport intermédiaire 3 disponible sur le site web de Boralex (boralex.com) et de SEDAR (sedar.com).

(4) Cette mesure est une mesure non conforme aux IFRS. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS* dans le rapport intermédiaire 3 disponible sur les sites web de Boralex (boralex.com) et de SEDAR (sedar.com).

FAITS SAILLANTS FINANCIERS	Période de neuf mois close le 30 septembre			
	2018	2017	2018	2017
	IFRS		Combiné ⁽¹⁾	
(en millions de dollars, sauf indication contraire)				
Production (GWh) ⁽²⁾	2 350	2 258	2 763	2 632
Produits de la vente d'énergie	326	285	371	325
BAIIA(A) ⁽³⁾	200	183	233	215
Marge du BAIIA(A) (%)	61	64	63	66
Résultat net	(50)	(18)	(50)	(18)
Résultat net attribuable aux actionnaires	(42)	(4)	(42)	(4)
Par action (de base et dilué)	(0,53) \$	(0,05) \$	(0,53) \$	(0,05) \$
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	179	130	182	137
Marge brute d'autofinancement ⁽⁴⁾	121	127	125	131

Notes (1), (3) et (4) idem au tableau précédent.

(2) La production (GWh) en incluant la limitation de puissance de 126 GWh au site Niagara Region Wind Farm pour laquelle Boralex a été compensée aurait été de 2 441 GWh pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2018 (2 854 GWh au Combiné).

Faits saillants financiers

Période de trois mois close le 30 septembre 2018

Pour le troisième trimestre de 2018, Boralex a enregistré des produits de la vente d'énergie de 79 M\$ (93 M\$), en hausse de 6 % (9 %) par rapport à la même période de 2017. Le BAIIA(A) pour le trimestre atteint 39 M\$ (51 M\$), un résultat identique aux 39 M\$ (50 M\$) enregistré au cours du même trimestre de 2017.

Par ailleurs, la marge brute d'autofinancement a atteint 23 M\$ (15 M\$) au troisième trimestre de 2018, contre 24 M\$ (17 M\$) pour la même période un an plus tôt.

La Société déclare ainsi une perte nette attribuable aux actionnaires de 34 M\$ (34 M\$) ou 0,43 \$ (0,43\$) par action (de base et dilué) pour le troisième trimestre 2018, contre une perte nette attribuable aux actionnaires de Boralex de 17 M\$ (17 M\$) ou 0,23 \$ (0,23 \$) par action (de base et dilué) pour la même période un an plus tôt.

L'augmentation de la perte nette d'une période à l'autre s'explique notamment par un volume de production plus faible des sites existants, ainsi que par la hausse de 16 M\$ des frais d'amortissement, de 1 M\$ des frais d'acquisition et de 3 M\$ des charges financières.

Période de neuf mois close le 30 septembre 2018

Pour les neuf premiers mois de 2018, Boralex a enregistré des produits de la vente d'énergie de 326 M\$ (371 M\$), en hausse de 14 % (14 %) par rapport à la même période de 2017. Le BAIIA(A) pour la période est de 200 M\$ (233 M\$) contre 183 M\$ (215 M\$) pour les neuf premiers mois de 2017, soit une hausse de 9 % (8 %).

Par ailleurs, la marge brute d'autofinancement a atteint 121 M\$ (125 M\$) pour les neuf premiers mois de 2018, contre 127 M\$ (131 M\$) pour la même période un an plus tôt. Cette diminution est principalement attribuable à l'augmentation de 12 M\$ des intérêts payés ainsi qu'aux frais d'acquisition de 8 M\$. Ces variations ont été en partie compensées par l'augmentation de 17 M\$ du BAIIA(A).

Perspectives

Avec les récentes acquisitions et la mise en service du site Inter Deux Bos, la Société a accru de façon substantielle sa base d'exploitation. La puissance installée sous le contrôle de Boralex atteint maintenant 1 853 MW, soit une hausse de 397 MW ou de 27 % depuis le début de l'exercice. En tenant compte des sites qui seront mis en service d'ici 2020 et qui apparaissent sur notre *Chemin de croissance* pour un total de 214 MW, Boralex devrait atteindre une puissance installée de près de 2 065 MW à la fin de 2020, sans considérer les autres opportunités qui pourraient se présenter.

Pour poursuivre sur la voie de la croissance, Boralex dispose notamment d'un portefeuille de projets potentiels représentant plus de 1 000 MW en Europe seulement. En raison d'une présence de longue date et de sa connaissance approfondie du marché français, la Société possède de nombreux atouts pour tirer parti du contexte favorable pour le développement des énergies renouvelables, en particulier dans le secteur éolien. Elle participera activement au système d'appels d'offres qui prévoit l'octroi de contrats d'une puissance installée d'énergie éolienne terrestre de 3 000 MW, dont 2 400 MW restant à être attribués, d'ici juin 2020 et qui permettra de bénéficier de contrats d'une durée de 20 ans. Boralex poursuit également ses démarches de développement ailleurs en Europe, notamment au Royaume-Uni. Elle demeure aussi active en Amérique du Nord, notamment en Alberta où elle a participé en partenariat avec le développeur AVEC aux appels d'offres.

Dans ce contexte, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la direction maintient sa cible de BALIA(A) sur une base annualisée pour la situer entre 390 M\$ et 410 M\$ selon IFRS (entre 480 M\$ et 500 M\$ selon le Combiné), à la fin de 2020.

Déclaration de dividendes

Le conseil d'administration de la Société a autorisé et déclaré un dividende trimestriel de 0,1650 \$ par action ordinaire. Ce dividende sera versé le 17 décembre 2018 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 30 novembre 2018. Boralex désigne ce dividende comme étant un « dividende déterminé » en vertu du paragraphe 89 (14) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et de toutes les dispositions législatives provinciales applicables aux dividendes déterminés.

Rappelons qu'à la suite de la signature de la convention pour l'acquisition des participations d'Invenergy dans cinq parcs éoliens et compte tenu de la confiance qu'inspirent les perspectives de la Société, le conseil d'administration avait autorisé, conditionnellement à la clôture de la transaction une nouvelle hausse de 4,8 % du dividende annuel, qui est ainsi passé de 0,63 \$ à 0,66 \$ par action (de 0,1575 \$ à 0,1650 \$ par action sur une base trimestrielle). Il s'agissait alors d'une deuxième augmentation depuis le début de l'exercice 2018, pour une augmentation totale de 10 % en 2018. Cette deuxième augmentation est entrée en vigueur, le 14 septembre 2018. En outre, Boralex maintient sa politique de dividendes qui vise la distribution de 40 % à 60 % de ses flux de trésorerie discrétionnaires.

À propos de Boralex

Boralex développe, construit et exploite des sites de production d'énergie renouvelable au Canada, en France, au Royaume-Uni, et aux États-Unis. Un des leaders du marché canadien et premier acteur indépendant de l'éolien terrestre en France, la Société se distingue par sa solide expérience d'optimisation de sa base d'actifs dans quatre types de production d'énergie - éolienne, hydroélectrique, thermique et solaire. Boralex s'assure d'une croissance soutenue grâce à son expertise et sa diversification acquises depuis plus de vingt-cinq ans. Les actions et les débentures convertibles de Boralex se négocient à la Bourse de Toronto sous les symboles BLX, et BLX.DB.A respectivement. Pour de plus amples renseignements, visitez www.boralex.com ou www.sedar.com. Suivez-nous sur [Facebook](#), [LinkedIn](#) et [Twitter](#).

Mise en garde à l'égard d'énoncés prospectifs

Certaines déclarations contenues dans ce communiqué, incluant celles ayant trait aux résultats et au rendement pour des périodes futures, constituent des déclarations prospectives fondées sur des prévisions actuelles, au sens des lois sur les valeurs mobilières. Boralex tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer significativement de ceux qui sont indiqués ou sous-entendus dans ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une projection information financière prospective. Les principaux facteurs pouvant entraîner une différence significative entre les résultats réels de la Société et les informations financières prospectives ou attentes formulées dans les déclarations prospectives incluent, mais non de façon limitative, l'effet général des conditions économiques, les fluctuations de diverses devises, les fluctuations des prix de vente d'énergie, la capacité de financement de la Société, la concurrence, les changements négatifs dans les conditions générales du marché, les réglementations affectant son industrie, la disponibilité et l'augmentation des prix des matières premières, les litiges et autres questions réglementaires reliées aux projets en opération ou en développement, ainsi que certains autres facteurs énumérés dans les documents déposés par la Société auprès des différentes commissions des valeurs mobilières.

À moins d'indication contraire de la Société, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet que pourraient avoir sur ses activités, des transactions, des éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels annoncés ou survenant après que ces déclarations soient faites.

Aucune assurance ne peut être donnée quant à la concrétisation des résultats, du rendement ou des réalisations, tels qu'ils sont formulés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives. Le lecteur est donc prié de ne pas accorder une confiance exagérée à ces déclarations prospectives. À moins de n'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de Boralex n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

Les données exprimées en pourcentage sont calculées à partir de montants en milliers de dollars.

Combiné – Mesure non conforme aux IFRS

Le Combiné (« Combiné ») présenté ci-dessus et ailleurs dans le rapport de gestion résulte de la combinaison de l'information financière de Boralex inc. (« Boralex » ou la « Société ») établie selon les normes IFRS et de la quote-part de celle des *Participations* (tel que défini à la note 5 des états financiers intermédiaires de Boralex). Les *Participations* représentent des investissements significatifs de Boralex, et bien que les normes IFRS ne permettent pas de consolider leur information financière au sein de celle de Boralex, la Direction considère que le Combiné est une donnée utile pour les investisseurs. Afin d'établir le Combiné, Boralex a d'abord préparé ses états financiers ainsi que ceux des *Participations* selon les normes IFRS. Ensuite, les postes *Participations dans des Coentreprises et entreprises associées*, *Quote-Part des profits (pertes) des Coentreprises et entreprises associées*, et *Distributions reçues des Coentreprises et entreprises associées* sont remplacés par la part respective de Boralex (allant de 50 % à 59,96 %) dans tous les postes aux états financiers des *Participations* (c'est-à-dire les revenus, les dépenses, l'actif, le passif, etc.). Toute l'information nécessaire pour faire ce calcul se retrouve dans les états financiers de Boralex, plus spécifiquement à la note 5. *Participations dans des Coentreprises et entreprises associées*, en ce qui concerne l'information financière des *Participations* sous IFRS. Nous vous référons aussi à la rubrique Mesures non conformes aux IFRS pour de plus amples renseignements. Il est important de noter que la méthode de calcul décrite ici est

identique à celle qui était utilisée auparavant pour établir les données identifiées comme *Consolidation proportionnelle* dans les rapports de gestion précédents.

– 30 –

Renseignements :

Médias

Julie Lajoie
Conseillère principale,
Affaires publiques et communications
Boralex inc.
514 985-1327
julie.lajoie@boralex.com

Relations avec les investisseurs

Marc Jasmin
Directeur,
Relations avec les investisseurs
Boralex inc.
514 284-9868
marc.jasmin@boralex.com

Source : Boralex inc.